

Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_01_20_04-DE



(Finistère)

Landéda, le 3 janvier 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

Participation Printemps des Abers

RAPPORT N°04/20-01

Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_01_20_04-DE

Comme tous les ans, la Communauté de Communes du Pays des Abers organise le Printemps des Abers avec le concours du centre national des arts de la rue et de l'espace public « le Fourneau ».

Le budget alloué à cette manifestation pour 2020 est de 52 193 €.

Comme à chaque édition, les communes sont invitées à participer financièrement à ce moment fédérateur du territoire. Le mode de calcul reste donc inchangé pour 2020. Il est de 0,33 € par habitant.

La Commune ayant 3 683 habitants, la participation financière est donc de 1 210,77 €.

Je vous propose donc de participer à hauteur de 1 210,77 € pour le Printemps des Abers.

**Délibération du conseil
municipal
N°04/20-01
Réunion du 20 janvier 2020**

Participation Printemps des Abers

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents: David KERLAN, Cathy LARIDAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, Christophe CARIOU, Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM (arrivé 20h15), Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Isabelle POUILLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVE, Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Ronan CORBEL (Procuration à Mme Cathy LARIDAN)

Mme Céline PRONOST (Procuration à M. Alexandre TRÉGUER)

M. Erwan GUIZIOU (Procuration à M. David KERLAN)

Mme Solange PELLEN (Procuration à M. Bernard THÉPAUT)

Mme Danielle FAVÉ a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du conseil communautaire du 19 décembre 2019 portant sur la participation des communes au Printemps des Abers,

VU le rapport de Mme le Maire en date du 23 septembre 2019,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 23 voix pour,

Mme le Maire, Rapporteuse, entendue,

DÉLIBÈRE

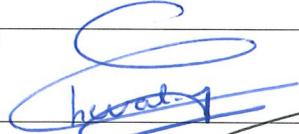
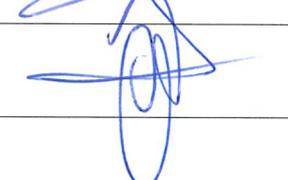
ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide de participer à hauteur de 1 210,77 € pour l'édition du Printemps des Abers 2020.

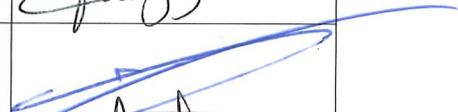
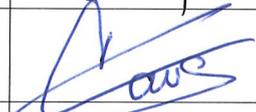
Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_01_20_04-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	Procuration
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Procuration
GUIZIOU Erwan	Procuration
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	Procuration
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_01_20_04-DE